



Retour d'expérience

ORGANISMES GESTIONNAIRES, ASSOCIATIONS & GROUPEMENTS : POURQUOI NE PAS SE DOTER DE VOTRE PROPRE "CONSEILLER.E EN MAITRISE DE L'ENERGIE" EN INTERNE ?

Contexte

Le réchauffement climatique (émissions de GES), la crise énergétique (évolution des coûts) et les obligations réglementaires (DEET & BACS) sont 3 facteurs majeurs qui amènent à la question suivante : **Pourquoi ne pas se doter d'un "Conseiller en Maîtrise de l'Energie (CME)" en interne ?**

Rôle d'un "Conseiller en Maîtrise de l'Energie (CME)" ?

Les **missions** des CME sont **nombreuses** mais surtout **précieuses** :

- Meilleures connaissances des installations Chauffage-Ventilation-Climatisation : État et fonctionnement
- Structurer une démarche d'efficacité énergétique : État des lieux, Pose de sondes, Restitution, Suivi, ...
- Montée en compétences des agents de maintenance : Journée thématique, Webinaires, Visite de site, ...
- Mutualisation sur certaines thématiques : REX, Matinée énergie, formations, Outils, ...
- Mise en place d'une réflexion commune / collective sur la totalité du parc bâti : Actions transverses
- Mettre en place un suivi énergétique avec création d'indicateurs de performance : kWh/m²/an, ...
- Mettre en place un plan d'actions avec investissement ET sans investissement : Quick-Wins
- Aider au renouvellement et à l'optimisation des contrats d'exploitation : Maintenance équipements CVC
- Aider au renouvellement et optimisation des contrats d'achat d'énergie : Gaz, Électricité, Bois, Propane, ...
- Étudier le potentiel et aider à mettre en place des énergies renouvelables : Via le réseau EnR des PdL
- Veille réglementaire et aide à l'atteinte des objectifs : Décret tertiaire, Décret BACS, ...
- Veille financière et recherche de subventions : CEE, Fonds Chaleur, ...
- Mission de sensibilisation du personnel : Groupe de travail, Affiches, Discussions pédagogiques, ...
- Accompagner les projets d'investissements : Réhabilitation, Extension, Neuf, ...
- Conseils "neutres" et "avisés" pour éviter les mauvais investissements : Et il y en a beaucoup !
- Connaissance des "Points de vigilance" sur certaines thématiques : Pour éviter les mauvaises surprises !
- Ouverture vers le développement durable : Déchet, Alimentation, Achat, QAI, BEGES, Bilan Carbone, ...
- ...



Combien ça coûte ?

Le coût des CME actuellement en place sur le territoire est estimé à environ **185 000 € pour 3 ans**, soit autour de **61 500 € par an** :

	Année 1	Année 2	Année 3	Total sur 3 ans
Charges salariales + Charges Patronales	55 000	55 000	55 000	165 000
Mallette d'investigation	3 000	0	0	3 000
Voiture	10 000	0	0	10 000
Bureau + Ordinateur + téléphone	1 000	0	0	1 000
Frais de déplacement	2 000	2 000	2 000	6 000
Autres	0	0	0	0
				185 000

Pour que cela fonctionne de manière efficace & optimale !

Une **dynamique commune** au sein du groupement !

Une **dynamique en trinôme** (Direction-Maintenance-Conseiller) au sein de chaque établissement !

Le CME "**ne pourra pas tout faire à votre place à 100%, mais pourra vous aider / accompagner à ... !**"

Pour **initier, structurer et maintenir** une démarche d'efficacité énergétique efficace : **Au moins 3 ans** !**

En principe, un CME peut accompagner de manière efficace une **vingtaine d'établissements par an !**

Qu'est ce qu'on y gagne ? (Exemple de "Simulation" en page 3)

Les retours d'expériences illustrent les gains suivants :

- Au moins entre **15 et 20% d'économies d'énergie à 0€** ou très faible investissement !
- Entre **5 et 10% d'économies d'énergie sur la sensibilisation** du personnel !
- Entre **10 et 15% d'économies d'eau à très faible investissement !**
- **Meilleure maîtrise et gestion de votre contrat d'exploitation** : Gains financiers non quantifiés
- **Meilleurs investissements liés aux installations techniques** : Gains financiers non quantifiés
- **Au moins entre 30 et 40% d'économies d'énergie avec des investissements "importants" (et bien investi) !**
- **Optimisation des contrats d'énergies** existants et à venir : Gains financiers non quantifiés
- **Obtention d'aides financières** en vigueur et à venir : Gains financiers non quantifiés
- **Respect de la réglementation** en vigueur et à venir : Apport de sérénité
- ...

Envie de faire
votre propre
simulation ?



Coordination & réseau régional ETE : A quoi ça sert ?

Actuellement, le réseau "**Efficacité et Transition Énergétique (ETE)**" en santé en Pays de la Loire est coordonné par la MAPES et est composé de 10 Conseillers en Maîtrise l'Énergie (CME). Ce dispositif existant, permet de vous **accompagner pour monter ce projet** et de vous **affranchir de certaines tâches !**

- **Aide au recrutement** : Élaboration fiche de poste, diffusion, entretien, ...
- **Lancer la dynamique** au sein de votre groupement d'établissements
- **Intégration au sein du réseau régional ETE** : Éviter le phénomène "d'isolement" lié à ce type de poste
- **Montée en compétences** : Proposition de formations techniques et méthodologiques
- **Proposer des outils "clé en main"** : Suivi énergétique, plan d'actions, création mallette, ...
- **Base documentaire** : Documents techniques, REX, boîte à outils, webinaires, ...
- **Méthodologie d'accompagnement** : Structuration de la démarche d'accompagnement
- **Intégration au sein des autres réseaux régionaux et nationaux** : ARS, ADEME, ANAP, DREAL, EnR, ...
- **Annuaire & contacts** : "Bons" bureaux études et prestataires externes
- **Bibliothèque** : Rédaction des cahiers des charges et autres documents techniques
- **Aides financières** : Études et outillage/instrumentation (à valider)
- ...



Témoignages !

"L'arrivée d'un conseiller nous a permis d'inclure dans nos effectifs une expertise essentielle à la compréhension des enjeux énergétiques, à leur relativisation et à leur mise en œuvre ! L'essayer c'est l'adopter ! 😊" *M. Guyonnet-Duperat (Directeur Général AJA)*





Simulations !

CONTEXTE

Un EHPAD moyen de 75 lits soit environ 4 500 m² en région Pays de la Loire consomme autour de 750 000 kWh (dont environ 70% thermique et 30% électricité) et 4 100 m³ d'eau froide (dont environ 15% d'ECS) par an !

HYPOTHÈSES

Ancien "prix moyen" de l'énergie (avant "crise énergétique" de 2021) :

- Gaz de ville : 0,06 €/kWh
- Électricité : 0,15 €/kWh
- Eau : 3 €/m³

Actuel "prix moyen" de l'énergie (après "crise énergétique" de 2021) :

- Gaz de ville : 0,10 €/kWh
- Électricité : 0,25 €/kWh
- Eau : 3 €/m³

Hypothèse des gains énergétiques à très faible investissement et sensibilisation (valeurs basses) :

- 15% sur la thermique (Chauffage et ECS)
- 5% sur l'électricité
- 5% sur l'eau
- 3% sur la sensibilisation

Coût d'un CME : 61 500 €/an, soit 185 000 € sur 3 ans

RÉSULTATS

Avant "crise énergétique" de 2021 :

Suite aux hypothèses, les gains financiers sont estimés à 9 000 €/an/établissement* (valeur basse). C'est à dire, qu'un groupement de 21 EHPAD de 75 lits (ou groupement ayant une consommation totale équivalente de 15,5 GWh) pourrait auto-financer son propre poste de CME sur 3 ans**.

Après "crise énergétique" de 2021 :

Suite aux hypothèses, les gains financiers sont estimés à 14 500 €/an/établissement* (valeur basse). C'est à dire, qu'un groupement de 13 EHPAD de 75 lits (ou groupement ayant une consommation totale équivalente de 9,5 GWh) pourrait auto-financer son propre poste de CME sur 3 ans**.

* Hors gains financiers générés par les autres actions "non quantifiées" de la partie "Qu'est ce qu'on y gagne ?"

** (1) Temps nécessaire pour initier, structurer, maintenir une démarche efficace et visualiser l'impact.

(2) Durée minimale (CDD de 3 ans) pour publier un poste "attractif" et donc faciliter le recrutement du CME.

Envie de faire
votre propre
simulation ?

